

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 9 MARS 2026**

Approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} juin 2026

Membres du Conseil :

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Venceslas Biri	Premier Vice-Président de l'Université Gustave Eiffel
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement de l'EIVP
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
M. Amal Jolles	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
Mme Anaïs Fougery	Représentante des élèves
M. Titouan Leclerc	Représentant des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. Alexis Govciyan	Conseiller de Paris, suppléant de Mme Catherine Ibled
M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris

Absents

M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris
M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Pedro Serrano Gomes, représentant des enseignants-chercheurs de l'EIVP
Mme Hajar El Karmouni, représentante des enseignants-chercheurs de l'EIVP
M. Antoine Monpert, représentant des personnels administratifs et techniques de l'EIVP
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Mme Marie-Christine Lemardeley
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

Ont été invités à présenter devant le conseil :

Mme Amina Béji-Bécheur, directrice de l'international et du développement de l'EIVP

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 10h10. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Point d'information sur le partenariat avec l'Université française d'Égypte

Amina Béji-Bécheur présente le partenariat en cours de formalisation avec l'Université Française d'Égypte (UFE), établissement d'enseignement supérieur égyptien à but non-lucratif, sous tutelle des ministères égyptien et français. L'UFE accueille, sur son campus du Caire, des étudiants anglophones ou francophones qui souhaitent suivre l'enseignement universitaire français en Égypte. Des programmes de *baccalaureus* en 4 ans et de master en deux ans sont proposés dans des disciplines variées. La coopération entre l'EIVP et l'UFE a été initiée à l'occasion de la participation de l'EIVP au Forum urbain mondial, organisé par ONU-Habitat au Caire en novembre 2024. Elle s'inscrit dans un accord de consortium réunissant l'UFE et les universités Gustave Eiffel, CY, Sorbonne Nouvelle, Panthéon Sorbonne, Paul Valéry, UVSQ-Paris Saclay, ainsi que le Conservatoire national des arts et métiers. Les deux parties ont travaillé à la conception d'un parcours intégré permettant l'accès d'étudiants de l'UFE au titre d'ingénieur diplômé en génie urbain de l'EIVP. Ce parcours se décompose en deux phases :

- Une phase de formation à l'UFE (S1 à S6) permettant l'acquisition des pré-requis du titre d'ingénieur ; la sélection sur critères académiques et linguistiques est effectuée avant l'entrée en S5 ;
- Une phase de formation à l'EIVP (S7 à S10), dont une première année (S7 et S8) permettant à la fois la validation de la deuxième année du cycle d'ingénieur et la validation du *baccalaureus* égyptien « Architecte Ingénieur - Parcours Contexte urbain » de l'UFE, puis une dernière année (S9 et S10) permettant la validation du titre d'ingénieur diplômé de l'EIVP.

Sous réserve de finalisation des accords, la première vague de sélection pourra être organisée à la fin de l'année universitaire 2025-2026, pour une intégration de la première promotion à l'EIVP à la rentrée 2027.

Ce projet répond à plusieurs enjeux pour l'EIVP :

- Rééquilibrer les mobilités étudiantes à l'international en développant les mobilités entrantes ;
- Augmenter le nombre de doubles diplômés à l'international, qui sont particulièrement valorisés par la Commission des titres d'ingénieur et dans les classements d'écoles ;
- Poursuivre son ouverture aux pays du Sud, particulièrement concernés par les questions de développement urbain, dans des conditions maîtrisées du point de vue académique et institutionnel.

Dans une phase ultérieure de développement du partenariat, pourra être envisagée une demande d'accréditation en vue de délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'EIVP sur le site de l'UFE.

Les conditions financières de l'accord prévoient des mobilités enseignantes pour assurer le développement du programme commun, financées par l'UFE. Conformément aux usages en matière de mobilités académiques, les frais de scolarité seraient acquittés auprès de l'établissement d'origine UFE, sauf pour la dernière année du cycle ingénieur, constituant une poursuite d'étude par rapport au *baccalaureus* égyptien, dont les frais de scolarité seraient acquittés auprès de l'établissement d'accueil EIVP. Un contingent d'une quinzaine d'étudiants est visé.

Le dispositif va être testé avec un petit groupe d'étudiants. Deux enseignants-chercheurs de l'École, dont **Pedro Serrano Gomes**, se rendront au Caire pour un séminaire. Il est prévu à terme que 20% des enseignements de la filière soient assurés par des enseignants de l'EIVP afin d'assurer la cohérence du cadre pédagogique.

Jérôme Gleizes constate que le projet a avancé rapidement depuis le premier contact qui a eu lieu en novembre 2024, à l'occasion du Forum urbain mondial d'ONU Habitat. Il rappelle que l'EIVP a fait l'expérience d'un projet avec l'Algérie qui n'a pas abouti. Il estime que la méthode graduelle, mise en œuvre dans ce projet, est plus robuste et qu'elle est reproductible dans d'autres contextes. Il constate que l'approche intégrée du génie urbain intéresse beaucoup à l'international.

Amina Béji-Bécheur énumère plusieurs facteurs favorables au projet : le ministre égyptien de l'enseignement supérieur est diplômé de l'institut d'urbanisme de l'université de Créteil et connaît très bien le modèle français ; l'université Gustave Eiffel agit dans le cadre d'un consortium réunissant plusieurs universités françaises ; les étudiants égyptiens sont très bien formés aux aspects techniques, l'enseignement en

architecture n'étant pas dissocié de l'ingénierie. Elle espère que le contexte sécuritaire ne sera pas dégradé par les conflits en cours.

Marie-Christine Lemardeley indique avoir été en contact avec l'Université française d'Egypte lorsqu'elle était présidente de l'université Sorbonne Nouvelle qui en est un des fondateurs. Elle pointe les enjeux pour le rayonnement de la France et de la francophonie. **Amina Béji-Bécheur** confirme l'existence d'un réseau important de lycées français en Egypte et dans la région.

Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité avec une correction (noms des délégués étudiants à compléter).

2026-001 : Adhésion aux réseaux et associations

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle qu'il est demandé chaque année au conseil d'administration de confirmer son accord pour l'adhésion de l'EIVP à divers réseaux et associations académiques, institutionnels et techniques. La liste des adhésions est inchangée par rapport à l'exercice précédent et représente une dépense de 21.000 €, ayant pour contrepartie l'accès à des ressources et des services.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP à divers réseaux et associations est adoptée à l'unanimité.

Point d'information sur l'exécution du budget et les emplois

Laurence Berry précise que la date de la séance avait été fixée de manière à pouvoir présenter le compte financier unique de l'exercice 2025, mais que ce document n'a pas pu être produit dans les délais en raison d'une panne qui a affecté les services du Trésor public pendant une vingtaine de jours au mois de février.

Concernant l'exécution du budget 2026, il est à noter que la subvention de la Ville de Paris a bien été perçue début mars et que les dépenses de personnel sont conformes à la prévision budgétaire. La situation des emplois est stable. Cinq recrutements sont en cours : quatre concours ont été ouverts dans les nouveaux corps de professeurs et de maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris et le poste de directeur de l'enseignement, vacant depuis le 1^{er} avril 2025, a été publié.

2026-002 : Compte-rendu des recettes de la taxe d'apprentissage (campagne 2025)

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que les participations des employeurs sont collectées par l'URSSAF et réparties, par les employeurs qui le souhaitent, via la plateforme Soltéa. Les fonds non répartis par les employeurs sont répartis par France Compétences selon les critères réglementaires. Pour la campagne de collecte 2025, le montant total de la taxe d'apprentissage versée à l'EIVP s'élève à 248.472,92 €, soit un montant supérieur de 31% aux crédits inscrits au budget. Sur ce total, 215.800 € ont été répartis par les entreprises et 32.700 € ont été répartis selon les critères réglementaires. Les contributions sont issues d'une centaine d'entreprises ou groupes et sont comprises entre 11,78 € et 16.426,07 € par entreprise ou groupe. Les dix principaux contributeurs apportent 44% de la recette. Les entreprises contributrices appartiennent principalement aux secteurs des transports, de l'ingénierie, du BTP et des services urbains.

Jérôme Gleizes salue la belle progression, du montant perçu et du nombre d'entreprises soutiens de l'École.

Franck Jung invite à résister à la tentation de prolonger la courbe.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération rendant compte des recettes de taxe d'apprentissage au titre de la campagne 2025 est adoptée à l'unanimité.

2026-003 : Tarif des locations de salles

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il a été jugé opportun de mettre à jour le tarif des locations, qui était inchangé depuis 2012, compte tenu de l'évolution des indices de loyer. La réévaluation proposée va au-delà de l'évolution de l'indice. Le barème a été simplifié et la politique de réduction et de gratuité a été mise à jour compte tenu des évolutions de l'environnement institutionnel de l'École.

En réponse à une question de **Ghislaine Geffroy**, elle précise que les associations accueillies à titre gratuit sont essentiellement des associations oeuvrant en faveur du public étudiant.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le tarif des locations de salles est adoptée à l'unanimité.

2026-004 : Orientations et membres du conseil de perfectionnement

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung invite **Ghislaine Geffroy** à présenter les travaux de cette instance qu'elle préside. Il indique que **Venceslas Biri** siège dans cette instance depuis la création de l'Université Gustave Eiffel, en tant que vice-président Formation et innovation pédagogique, et que ceci va évoluer avec la nouvelle gouvernance de l'université. Il signale l'entrée au conseil de perfectionnement de Mme Zada Imamovic, cheffe du service de formation des apprentis de l'université.

Ghislaine Geffroy présente le conseil de perfectionnement comme une interface entre le monde des entreprises et l'École. Les entreprises sont très présentes et le conseil de perfectionnement est à l'écoute de leurs demandes. L'apprentissage fait partie de cette interface. Le conseil de perfectionnement se réunit trois ou quatre fois par an, avec des moments forts. Le partenariat avec l'Université française d'Égypte est un projet qui a intéressé les entreprises.

Jérôme Gleizes indique avoir pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des comptes-rendus du conseil de perfectionnement et salue son rôle de garant de la cohérence de la maquette pédagogique.

Au terme de cet échange, la délibération prenant acte des orientations et fixant la liste des membres du conseil de perfectionnement de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Point d'information sur les actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Laurence Berry évoque l'engagement de l'EIVP en faveur de l'accès des femmes aux métiers d'ingénieur, alors que la proportion de femmes parmi les ingénieurs en activité décline depuis le début des années 2020. Les actions se déclinent selon sept axes : prévention des violences sexuelles et sexistes, rôles modèles et témoignage sur les métiers d'ingénieur, capacitation et confiance en soi, contribution à la connaissance sur les questions d'égalité, moyens pour l'égalité sur le campus, égalité professionnelle, lutte contre la banalisation et le sentiment d'impunité. Parmi les actions nouvelles de cette année, l'organisation d'une séance de théâtre-forum à destination du public étudiant, la participation au dispositif « dans la peau d'une ingénieure » organisé par la fondation EPF en partenariat avec Vinci, l'accueil d'une exposition de photographies d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie. L'écart salarial entre femmes et hommes, tous emplois confondus, s'est réduit en 2025 par rapport à l'année précédente, suite à des mesures de rééquilibrage. Un agent de l'École a comparu devant le conseil de discipline pour des comportements déplacés vis-à-vis d'une étudiante et a été sanctionné par une exclusion temporaire de fonctions. Des faits signalés au sein d'une des formations de l'École donneront lieu à des mesures individuelles et à l'organisation de formations, à destination des enseignants vacataires, sur les questions de violences sexuelles et discriminatoires.

Ghislaine Geffroy estime inquiétante la récente diminution de la part des femmes parmi les ingénieurs, alors que l'on était sur une courbe ascendante. Elle estime qu'il faut lever les tabous sur quelques situations professionnelles telles que le chantier.

Laurence Berry précise que l'enquête citée, de l'association Ingénieurs et scientifiques de France, porte sur les ingénieurs en activité, ce qui suggère que de nombreuses femmes renoncent à une carrière d'ingénieur

après leur diplôme. D'autres enquêtes montrent que les femmes sont encore plus sous-représentées dans les fonctions « cœur de métier » comme la production industrielle ou le chantier.

Marie-Christine Lemardeley établit un lien entre la diminution du pourcentage de femmes et la question des violences. Elle estime que l'École doit être irréprochable dans ce domaine, pour que les étudiantes se sentent en confiance. Elle invite l'École à faire en sorte que les règles soient les mêmes pour tous et à faire savoir que des sanctions sont prises.

Venceslas Biri évoque l'impact de la réforme du baccalauréat sur l'orientation des lycéennes. Il relève que l'EIVP est plus proche de la parité que les autres formations d'ingénieur de l'université ; cela s'explique par le domaine d'enseignement mais suggère aussi un effet vertueux dont les autres écoles pourraient s'inspirer.

Franck Jung confirme que les étudiantes qui candidatent à l'EIVP attachent de l'importance au fait que l'École est à quasi-parité et que ces aspects sont pris en charge.

Jérôme Gleizes relève que la parité est un fait ancien à l'EIVP et que l'École a été relativement peu impactée par la réforme du bac. Concernant la sanction mentionnée, il précise que les faits ne justifiaient pas la mise en œuvre de l'article 40 [du code de procédure pénale] mais appelaient une sanction disciplinaire.

Pedro Serrano Gomes estime que ces aspects de sexisme et de discrimination pourraient être encore davantage intégrés dans les enseignements, notamment dans le domaine de l'aménagement de l'espace public et du management.

Franck Jung revient sur les faits signalés au sein de la formation d'assistant en architecture. Suite au signalement, une enquête a été diligentée par la mission spécialisée de la direction des ressources humaines de la Ville de Paris. Celle-ci a produit des préconisations qui donneront lieu à un plan d'action et à un bilan d'étape au mois de juin. Les préconisations organisationnelles seront prises en compte dans le processus, déjà engagé, de réforme de la formation. Des mesures sont en cours vis-à-vis des auteurs identifiés. Une restitution des conclusions et préconisations du rapport d'enquête a été faite à l'ensemble des enseignants et à l'ensemble des étudiants.

Jérôme Gleizes indique qu'un bilan de ce travail sera présenté lorsque l'on aura fini la séquence. Il précise que les étudiants de la formation ont pris l'initiative de faire une analyse exhaustive de la situation, ce qui lui permet d'affirmer qu'il n'y a pas de faits relevant de l'article 40 [du code de procédure pénale].

2026-005 : Bourse d'établissement sur critères sociaux

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que ce dispositif a été créé en 2015 en accompagnement d'une hausse du tarif des frais de scolarité. Il est proposé d'augmenter l'enveloppe financière de cette aide, en la portant de 37.000 à 45.000 €, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demandes et mieux accompagner les élèves les plus en difficulté. Elle commente les données relatives au profil des demandeurs, en rappelant que la bourse d'établissement intervient soit en complément des bourses du CROUS soit en complémentarité de celle-ci, en relevant que le pourcentage de demandeurs déclarant un sentiment d'isolement et de mal-être a triplé sur les dernières enquêtes, ce qui rejoint les constats faits à l'échelle nationale, et en soulignant que le coût du logement reste un facteur majeur de difficulté financière, avec une charge nette, APL déduite, qui dépasse 490 € par mois pour un quart des demandeurs.

Jérôme Gleizes décèle dans ces données l'impact de la crise, faisant observer que la moitié des demandeurs a connu une baisse de revenus depuis son entrée en études.

Titouan Leclerc estime qu'il serait pertinent de mesurer aussi le temps de trajet entre le domicile et l'école, qui est une gêne pour beaucoup d'étudiants et est imposé par le coût du logement dans Paris.

Laurence Berry indique qu'il est prévu de réaliser une enquête sur les conditions de vie des étudiants de l'École ; cela fait partie des engagements du label DD&RS.

Au terme de cet échange, la délibération fixant le montant de l'enveloppe budgétaire des bourses d'établissement sur critères sociaux est adoptée à l'unanimité.

2026-006 : Subvention à l'association Cap'IVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'association a obtenu en décembre dernier une subvention pour financer sa participation à la Régate Centrale Méditerranée et demande maintenant une aide financière pour participer à la Course croisière Edhec qui se tiendra en avril 2026 à Saint Vaast la Hougue. Elle relève que l'association a choisi le train comme mode de transport et a obtenu le soutien financier d'entreprises, ce qui permet la visibilité de cet événement.

En réponse à une question de **Ghislaine Geffroy**, elle précise que l'événement concerne une vingtaine d'étudiants.

Pedro Serrano Gomes signale que l'absence de groupes d'étudiants pour des activités associatives pose des difficultés d'ordre pédagogique.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 1.760 € à l'association Cap'IVP est adoptée à l'unanimité.

2026-007 : Régime indemnitaire des professeurs et des maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Il précise que ce texte a été travaillé avec les organisations syndicales.

Laurence Berry se dit honorée de présenter cette contribution à une réforme si importante pour l'École. Elle pose le cadre réglementaire : les délibérations du Conseil de Paris du mois de novembre ont fixé le statut particulier des corps et leur échelonnement indiciaire. Ces éléments doivent être complétés, au niveau de l'établissement, par un régime indemnitaire, dans le respect du principe d'homologie avec les corps de la fonction publique de l'État. Le régime indemnitaire de référence est celui des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) instauré en 2021. Il comporte trois composantes, la première composante, C1, liée au statut, est de droit ; la troisième composante, C3, est attribuée au vu d'un projet scientifique et pédagogique présenté par l'enseignant-chercheur et évalué par les pairs. Le dialogue social s'est concentré sur la composante C2, liée aux responsabilités. L'École s'est calée sur le régime de primes de l'Université Gustave Eiffel avec des adaptations aux spécificités de son organisation et de son offre de formation. Le dispositif s'appliquera aux agents nommés à l'issue des concours. Il s'appliquera aux agents en poste, en particulier contractuels, à partir du 1^{er} septembre, sous réserve de l'examen des situations individuelles.

Pedro Serrano Gomes signale qu'un bilan sera fait à un an pour vérifier que l'on ne met pas en difficulté le service. Il souligne l'implication des enseignants-chercheurs pour trouver un bon compromis.

Venceslas Biri approuve la recherche d'harmonisation qui est importante pour les équilibres internes de l'université. Il demande quelle instance de l'université sera amenée à examiner les dossiers pour l'attribution de la composante C3. **Franck Jung** précise qu'il est prévu que ces dossiers soient examinés par la commission créée par l'université pour traiter les questions de carrière des enseignants-chercheurs contractuels. Il souligne que la réforme va de pair avec la mise en place d'un outil de mesure des charges de services.

Au terme de cet échange, la délibération fixant le régime indemnitaire des professeurs et des maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Franck Jung remercie l'ensemble des administrateurs pour leur implication et leur accompagnement du projet de l'École.

Jérôme Gleizes exprime un regret du manque de participation des élus parisiens, malgré les efforts faits pour présenter la vie de l'École. Il note une perte d'habitude des réunions en présence, depuis la crise sanitaire. Il remercie **Marie-Christine Lemardeley** pour son soutien et souligne les gestes forts de la Ville de Paris : création des corps d'enseignants-chercheurs, augmentation de la subvention de fonctionnement. Il relève

que l'École continue à bénéficier du soutien des entreprises et salue la présence de l'Université Gustave Eiffel, ainsi que le rétablissement des relations avec l'École des Ponts. Il signale un travail à reprendre avec le Ministère de la transition écologique sur la formation des fonctionnaires de l'État et avec les entreprises partenaires sur la chaire d'enseignement. **Franck Jung** confirme que ce travail est en cours.

Marie-Christine Lemardeley redit sa fierté du travail accompli. Au début de ce mandat, elle avait perçu que cette école était menacée du fait de sa petite taille. Elle estime qu'avoir su garder la tutelle de la Ville de Paris tout en intégrant l'Université Gustave Eiffel protège l'École tout en lui donnant de l'ampleur.

Amal Jolles, au nom de l'AIVP, remercie les élus pour leur appui et leurs actions. Il rappelle l'attachement des alumni à la valeur de leur diplôme. Il estime que l'EIVP a désormais une identité propre, alors qu'elle avait longtemps été perçue comme une école interne de la Ville de Paris. Il remercie pour le travail accompli pendant toutes ces années.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'ayant été évoquée, la séance est levée à 11h28